

les
dni

LES DERNIÈRES NOUVELLES D'INGWILLER



JUILLET > SEPTEMBRE
2022 · N° 35

SOMMAIRE

DNI JUILLET > SEPTEMBRE 2022

Le mot du maire.....	page 3
Extraits synthétiques des séances de CM.....	page 4 à 8
Travaux.....	page 9
Environnement urbain – Fleurissement.....	page 10
Nos concours – Vie scolaire.....	page 11
La vie de nos entreprises.....	page 12
La vie associative.....	page 13
Marché et parole à l'opposition.....	page 14
La Police Municipale.....	page 15
Les brèves de la Communauté des communes HLPP.....	page 15 & 16
Retour sur images.....	page 17 & 18
Etat civil.....	page 19
Calendrier des manifestations.....	page 20 à 22
Informations pratiques.....	page 23

Des exemplaires de DNI sont disponibles
en mairie et vous trouverez également les
versions pdf sur le site de la mairie.

www.mairie-ingwiller.eu



Pour nous contacter

Téléphone 03 88 89 47 20
contact@mairie-ingwiller.eu

Mairie d'Ingwiller
85 rue du Gal Goureau, 67340 Ingwiller
www.mairie-ingwiller.eu

 Mairie d'Ingwiller

LUNDI 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
MARDI 8h00 à 12h00 **FERMÉ l'après-midi**
MERCREDI 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
JEUDI 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
VENREDI 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
SAMEDI 9h00 à 12h00

Comité de rédaction des DNI : Commission Communication
Conception et mise en page erwannfest.fr
Impression: imprimerie BOVI - ImprimVert®
Crédits photos ©freepik ©mairie Ingwiller @DNA



ÉDITO LE MOT DU MAIRE

Chères Ingwilleroises, Chers Ingwillerois, Cher(ère)s lecteur(trice)s,

Après deux ans de pandémie nous avons retrouvé une certaine liberté dans nos activités mais restons vigilants ! Nous n'en mesurons pas encore les conséquences.

Le budget d'une commune édifie les bases du fonctionnement, des investissements, des projets pour l'année en cours. Il reste un exercice difficile qui doit faire coïncider les équilibres financiers et contenter le plus grand nombre de personnes.

Le conseil municipal a fait preuve de pragmatisme avec des perspectives très incertaines : le prix de l'énergie, les hausses des produits de consommation, l'inflation, le contexte international, les enjeux environnementaux.

Le but de la politique globale et cohérente que nous menons est de renforcer l'attractivité au service de nos concitoyens. Nous poursuivrons le dynamisme que nous avons mis en place. Il faut donc des arbitrages difficiles, faire des choix, sensibles en termes de fiscalité. Nous avons pris la décision d'augmenter le prix de l'eau en prévision de grands travaux aussi bien au niveau de l'amenée que de la distribution de notre eau, sachant que les réseaux les plus anciens datent de l'année 1926.

Il est de notre responsabilité de prévoir l'avenir.

Vous trouverez dans ces DNI les comptes-rendus de ces séances de conseil municipal particulièrement importantes.

Que dire des élections présidentielles et législatives qui viennent de se dérouler ? C'est le taux de participation qui m'interpelle et m'interroge. Que faire pour que les électeurs s'expriment ? Notre devoir de citoyen nous oblige. Notre esprit critique peut s'exprimer dans les urnes pour le bon fonctionnement de notre démocratie.

Nous sommes à l'aube de la saison estivale et vous pouvez vous rendre compte que le calendrier des manifestations est très dense.

Je souhaite vous inviter tout particulièrement au parc public les 13 et 14 juillet, symbole de l'union de la nation, pour y participer à la remise des médailles aux personnes et sportifs méritants, prendre part au défilé et contempler le feu d'artifice qui y sera tiré.

Dans l'attente de vous y retrouver,

Bonnes vacances à ceux qui ont la chance d'en avoir, et bon courage aux autres.

Avec mon fidèle dévouement,

Votre maire,
Hans DOEPPEN



LA VIE À INGWILLER

EXTRAITS SYNTHÉTIQUES DE SÉANCES DE CONSEIL MUNICIPAL

Régulièrement nous vous communiquerons quelques extraits de compte-rendu de nos réunions de conseil municipal. L'intégralité des compte-rendu sont disponibles sur notre site www.mairie-ingwiller.eu

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

Redynamisation de l'investissement local, maîtrise des finances publiques et stabilité de la pression fiscale sont les principaux objectifs de la commune pour 2022.

Le programme d'investissement de la commune pour 2022 se caractérisera par deux opérations d'ampleur :

- Les travaux de restructuration/extension du bâtiment de la Mairie se dérouleront tout au long de l'année 2022 et dureront jusqu'au premier semestre 2023. L'opération représentera une grande partie des investissements programmés pour 2022.

- Les travaux de réaménagement du centre-bourg et les fouilles archéologiques y relatives. L'opération représentera également une part importante des investissements de 2022.

Les investissements de 2022 se composeront d'opérations déjà engagées et d'opérations nouvelles étudiées antérieurement :

Programme investissements 2022	€ TTC
Maîtrise d'œuvre projet restructuration/extension du bâtiment de la Mairie	258 233
Travaux restructuration/extension du bâtiment de la Mairie	2 640 000
Maîtrise d'œuvre projet RHI - réalisation ANC et réseau EP	18 562
Travaux projet RHI - réalisation ANC et réseau EP	348 000
Travaux fouilles archéologiques réaménagement du bourg-centre	366 000
Travaux Aménagement aire intergénérationnelle (« Fitness Park ») > solde	160 454
Maîtrise d'œuvre Aménagement aire intergénérationnelle (« Fitness Park ») > solde	1 179
Travaux réaménagement centre-bourg (lots 1 et 2 Partage CCHLPP/ Commune)	Paiement en 2023
Travaux réaménagement centre-bourg (lots 3 commune)	114 000
Acquisition de panneaux d'information lumineux (solde)	9 113
Maîtrise d'œuvre projet de requalification des cours d'école du groupe scolaire	7 254
Travaux parcours santé forêt Bannholz	54 240
Versement attribution compensation travaux antérieurs éclairage public et voirie	26 596
Acquisition maison BIEDERMANN rue du Gal Goureau + frais notaire	68 000
Acquisition terrain TORMATTGAERTEN + frais notaire	30 270
Acquisition terrain FURTBRUNNEN + frais notaire	2 175
Acquisition terrains SEELBACHMATTEN + frais notaire	1 453

Programme investissements 2022 (suite)	€ TTC
Rénovation ateliers municipaux > remplacement ouvrants anciens ateliers	28 288
Alarme PPMS Groupe scolaire	45 000
Fourniture et pose et de stores extérieurs à l'école maternelle	31 936
Frais d'études Projet restructuration plateau sportif (gymnase)	15 000
Acquisition terrains nus	8 000
Acquisition terrains bâtis	40 000
Acquisition terrains de voirie	2 000
Dépenses imprévues	14 000
Acquisition matériel informatique Mairie (serveur et ordinateurs bureaux)	40 800
Acquisition écran de visioconférence mairie	8 610
Acquisition Matériel roulant services techniques - Remplacement tracteur espaces verts	42 000
Acquisition Equipements services techniques	10 000
Travaux de remplacement des abat-sons de l'église protestante	14 238
Remboursement capital emprunts	455 000
Travaux relevage de l'orgue de l'église catholique	40 000
Travaux d'extension réseau électrique bassin de pollution Rte de Haguenau	4 800
Travaux remplacement chaudière 141 rue du Général De Gaulle	11 281
Maîtrise d'œuvre projet relevage de l'orgue de l'église catholique	2 719
Total	4 919 201

Prévisions recettes 2022	€
DETR Mairie	202 090
FCTVA	95 000
Amortissements	291 935
Subvention RHI / DSIL	91 950
Virement section fonctionnement à l'investissement	940 000
Report section investissement	2 460 000
Subvention archéologie	150 000
Vente bâtiment "Kömmerling"	235 000
Vente bâtiment "44 rue du Pasteur Herrmann"	89 000

Prévisions recettes 2022 (suite)	€
Subvention ARM MOE Ecole	31 994
Subvention DSIL ORGUE	21 000
Subvention AERM RHI	66 650
Subvention RHI CEA	25 000
Subvention DETR aire intergénérationnelle	117 200
Versement CCHLPP prêt périscolaire (Capital)	99 000
Subvention CLIMAXION (avance forfaitaire au démarrage sur total de 84 186 €)	25 000
Total	4 940 819

L'ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/2021

a) Budget Principal

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'annuité et de l'encours de la dette sur la période 2013 à 2036. Ces données sont rapportées à l'habitant

Exercice	Annuité dette (intérêt+capital)	Annuité dette/habitant*	Encours dette (Capital restant dû)	Encours dette/habitant*
2013	368 740,00 €	87,59 €	2 329 727,00 €	553,38 €
2014	364 674,00 €	86,15 €	2 049 705,00 €	484,22 €
2015	318 024,00 €	74,06 €	1 756 836,00 €	409,14 €
2016	273 833,00 €	64,58 €	1 493 848,00 €	352,32 €
2017	342 938,00 €	81,91 €	2 871 805,00 €	685,89 €
2018	324 129,00 €	78,22 €	2 588 281,00 €	624,59 €
2019	322 665,00 €	78,66 €	2 316 533,00 €	564,73 €
2020	321 201,00 €	78,32 €	2 039 320,00 €	497,27 €
2021	319 737,00 €	78,10 €	1 756 493,00 €	429,04 €
2022	489 476,00 €	119,82 €	3 968 054,00 €	971,37 €
2023	349 938,00 €	85,66 €	3 514 509,00 €	860,34 €
2024	348 474,00 €	85,31 €	3 198 000,00 €	782,86 €
2025	347 010,00 €	84,95 €	2 878 845,00 €	704,74 €
2026	333 879,00 €	81,73 €	2 557 014,00 €	625,95 €
2027	302 690,00 €	74,10 €	2 244 235,00 €	549,38 €
2028	295 598,00 €	72,36 €	1 958 968,00 €	479,55 €
2029	292 598,00 €	71,63 €	1 681 187,00 €	411,55 €
2030	292 598,00 €	71,63 €	1 400 868,00 €	342,93 €
2031	263 312,00 €	64,46 €	1 117 985,00 €	273,68 €
2032	175 453,00 €	42,95 €	861 798,00 €	210,97 €
2033	175 453,00 €	42,95 €	691 773,00 €	169,34 €
2034	175 453,00 €	42,95 €	520 588,00 €	127,44 €
2035	175 453,00 €	42,95 €	348 237,00 €	85,25 €
2036	175 453,00 €	42,95 €	174 710,00 €	42,77 €

*population légale totale selon source INSEE (actualisation chaque année - 4085 au 1er janvier 2022)

Budget du service des eaux

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'annuité et de l'encours de la dette sur la période 2017 à 2031.

Ces données sont rapportées au nombre d'habitants desservis.

Exercice	Annuité dette (intérêt+capital)	Annuité dette /hab. desservi*	Encours dette (Capital restant dû)	Encours dette /hab. desservi*
2017	63 089,22 €	15,07 €	850 000,00 €	203,01 €
2018	62 233,32 €	15,02 €	798 150,00 €	192,60 €
2019	62 233,32 €	15,17 €	745 648,00 €	181,78 €
2020	62 233,32 €	15,18 €	692 487,00 €	168,86 €
2021	62 233,32 €	15,20 €	638 658,00 €	156,00 €
2022	62 233,32 €	15,20 €	584 153,00 €	143,00 €
2023	62 233,32 €	15,20 €	528 963,00 €	129,49 €
2024	62 233,32 €	15,20 €	473 081,00 €	115,81 €
2025	62 233,32 €	15,20 €	416 496,00 €	101,96 €
2026	62 233,32 €	15,20 €	359 201,00 €	87,93 €
2027	62 233,32 €	15,20 €	301 187,00 €	73,73 €
2028	62 233,32 €	15,20 €	242 444,00 €	59,35 €
2029	62 233,32 €	15,20 €	182 963,00 €	44,79 €
2030	62 233,32 €	15,20 €	122 735,00 €	30,05 €
2031	62 233,32 €	15,20 €	61 751,00 €	15,12 €

*4085 : population totale au 1er janvier 2022 selon source INSEE

RESSOURCES HUMAINES

Effectifs du personnel au 31/12/2021 : la Commune emploie 37 agents dont l'équivalent temps plein (ETP) représente 33.31 agents.

Evolution effectifs	2021	2020	2019	2018
Nombre d'agents	37	37	37	46
Nombre en ETP	33.31	34.06	32.21	34.38

En 2022, il est envisagé de recruter un agent supplémentaire à 35h pour renforcer l'équipe administrative.

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2022 arrêtés comme suit :

BUDGET GÉNÉRAL

Section de fonctionnement	
Dépenses	4 098 707,13
Recettes	4 098 707,13
Section d'investissement	
Dépenses	5 190 737,48
Recettes	5 190 737,48

SERVICE DES EAUX

Section de fonctionnement	
Dépenses	614 243,74
Recettes	614 243,74
Section d'investissement	
Dépenses	311 179,10
Recettes	311 179,10

LOTISSEMENT MALTERIE

Section de fonctionnement	
Dépenses	26 743,86
Recettes	124 365,14
Section d'investissement	
Dépenses	26 743,86
Recettes	26 743,86

6° Finances locales – Décisions budgétaires – Vote des taux de fiscalité directe locale 2022

Chaque année, l'assemblée délibérante est invitée à adopter les taux de fiscalité directe locale applicables sur le territoire de la collectivité dont le produit revient à la commune.

M. le Maire rappelle que le produit de la fiscalité directe locale constitue une part essentielle des recettes de la commune et donc de sa capacité d'investissement.

Le budget 2022 a été élaboré sur la base d'un maintien des taux de fiscalité directe locale.

Par délibération en date du 29/03/2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :	26,96 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :	56,93 %

Vu l'avis favorable pour un maintien des taux émis par la Commission « Ressources financières » lors de la réunion du 4 avril 2022, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les porter à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :	26,96 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :	56,93 %

M. le Maire indique que l'établissement du budget pour l'exercice 2022 s'est à nouveau fait dans des conditions difficiles. En cause, un contexte économique instable et des perspectives incertaines en raison de la pandémie de COVID-19 et des conséquences du conflit russo-ukrainien.

M. le Maire indique que le budget 2022 a été élaboré dans le même esprit que les précédents c'est à dire avec l'objectif de conjuguer la maîtrise des finances, la stabilité de la pression fiscale et la réalisation d'un programme d'investissements ambitieux participant à la relance économique au niveau local.

M. le Maire indique qu'en 2023, le scénario d'une augmentation des taux de fiscalité directe locale devra être étudié.

En effet, l'augmentation des recettes fiscales et la maîtrise des dépenses de fonctionnement permettent d'accroître la capacité d'épargne brute de la commune.

Cette dernière est un levier essentiel de l'investissement local et de tous les plans de financement.

Enfin, M. le Maire rappelle que les taux des taxes directes locales n'ont plus été augmentés depuis 2004. Ces taux ont en revanche connu deux baisses en 2014 et 2019.

L'avis du Conseil Municipal est demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable pour un maintien des taux des taxes directes locales émis par la commission « Ressources financières » lors de la réunion du 4 avril 2022,

Décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des contributions directes locales et donc de les fixer pour l'année 2022 comme suit :

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) :	26,96 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) :	56,93 %

7° Finances Locales – Décisions budgétaires - Actualisation des tarifs

M. le Maire informe les élus que la Commission « Ressources financières » a examiné les tarifs communaux lors de sa réunion du 4 avril 2022.

Après en avoir débattu, les membres de la commission ont décidé de proposer au Conseil Municipal :

d'augmenter le prix de l'eau à compter du 1er octobre 2022 comme suit :

Taxe abonnement - par semestre et par abonné (part fixe) :	16,00 €
Part variable au m3 (de 1 à 1000 m3) :	0,95 €
Part variable au m3 (plus de 1000 m3) :	0,95 €
Eau vendue à d'autres collectivités au m3 :	0,55 €

de maintenir les autres tarifs communaux au même niveau qu'en 2021.

M. le Maire indique que l'augmentation du prix de l'eau distribuée est nécessaire pour dégager des marges de manœuvre pour les investissements futurs.

La commune doit faire face au vieillissement de ses réseaux d'eau potable et de lourds investissements sont à prévoir dans les années à venir pour optimiser les rendements et assurer le renouvellement des canalisations.

M. le Maire précise que le prix de l'eau n'a pas été augmenté depuis 2016 et que l'inflation entraîne nécessairement un effritement de la capacité d'autofinancement du service des eaux.

De plus il s'avère que le prix de l'eau d'Ingwiller est nettement inférieur à la moyenne observée sur le territoire, tant pour la part fixe que pour la part proportionnelle.

Le prix actuel de l'eau est rappelé ci-dessous :

Taxe abonnement - par semestre et par abonné (part fixe) :	14,50 €
Part variable au m3 (de 1 à 1000 m3) :	0,86 €
Part variable au m3 (plus de 1000 m3) :	0,84 €
Eau vendue à d'autres collectivités au m3 :	0,46 €

Vu l'avis rendu par la Commission « Ressources financières » lors de sa réunion du 4 avril 2022, il est proposé au Conseil Municipal d'augmenter les prix de l'eau comme indiqué ci-dessus et de maintenir les autres tarifs communaux à leur niveau de 2021.

L'avis des élus est demandé.

Vu l'avis rendu par la Commission « Ressources financières » lors de sa réunion du 4 avril 2022, et après délibération, le Conseil Municipal, par 21 voix POUR – 0 CONTRE – 3 ABSTENTIONS, décide :

De fixer le prix de l'eau à compter du 1er octobre 2022 comme suit :

Taxe abonnement - par semestre et par abonné (part fixe) :	16,00 €
Part variable au m3 (de 1 à 1000 m3) :	0,95 €
Part variable au m3 (plus de 1000 m3) :	0,95 €
Eau vendue à d'autres collectivités au m3 :	0,55 €

de maintenir les autres tarifs communaux au même niveau qu'en 2021.

9° Projet de rénovation/restructuration du plateau sportif d'Ingwiller - Adoption d'une convention d'accompagnement par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

Afin de permettre à la commune d'élaborer le projet de rénovation/restructuration du plateau sportif d'Ingwiller, il est proposé de solliciter le concours du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

Dans cette perspective, il est proposé au conseil municipal d'adopter la convention ci-annexée qui a pour objet de confier au CAUE une mission de conseil, d'accompagnement et d'aide à la décision de la collectivité.

La convention sera conclue pour le temps nécessaire à l'accomplissement de la mission et s'achèvera au plus tard 18 mois après la signature. Ce terme pourra être reporté par avenant en cas de besoin.

La convention prévoit une participation volontaire et forfaitaire de la commune de 7 000 €, non assujettie à la TVA, versée au titre d'une contribution au fonctionnement du CAUE.

La contribution s'effectuera en plusieurs versements suivant les modalités suivantes :

- 25% à la signature de la convention, soit 1750 € ;
- 25% six mois après la signature de la convention soit 1750 € ;
- 25% douze mois après la signature de la convention soit 1750 € ;
- 25% dix-huit mois après la signature de la convention soit 1750 €.

En cas de résiliation de la convention, les versements de la contribution seront effectués en fonction de l'avancement de l'accompagnement réalisé à la date de l'interruption.

La commune s'engage par ailleurs à adhérer annuellement au CAUE pour l'ensemble de la période de validité de la convention. En 2022, le montant d'adhésion est de 250€/an pour les communes de 1000 à 4999 habitants.

Contenu de la mission du CAUE :

Le CAUE accompagnera la commune dans ses démarches pour la définition de ses besoins, ses exigences qualitatives et du processus opérationnel pour mettre en œuvre le projet de rénovation/restructuration du plateau sportif d'Ingwiller.

Ces démarches devront permettre de définir des hypothèses de projet, un coût estimatif des travaux et les études préalables et de faisabilité en fonction des objectifs et enjeux définis par la commune.

Phase des études préalables :

Le CAUE conseillera et accompagnera la commune dans ses réflexions préalables à la décision d'engager ou non l'opération. Les études préalables ont notamment pour objet :

- De définir les besoins et les usages, d'identifier les capacités du site et des installations existantes, d'identifier les enjeux patrimoniaux et urbains élargis, de vérifier l'état général des existants et de déterminer les possibilités architecturales et techniques de les transformer, d'explorer des pistes d'usages nouveaux, l'identification des enjeux fonctionnels, urbains et paysagers liés à l'opération ;
- D'accompagner la collectivité dans ses relations avec les divers acteurs de l'opération envisagées ;
- D'accompagner la collectivité dans des visites de réalisations similaires, comparables ou exemplaires.

Phase opérationnelle :

Le CAUE conseillera et accompagnera la commune dans ses démarches pour aboutir à la désignation d'un maître d'œuvre (MOE) et l'émergence d'un projet répondant aux objectifs et enjeux définis par la commune.

Sur la base des études préalables le CAUE accompagnera la collectivité dans les étapes de sélection d'une MOE et dans le suivi de son travail, jusqu'à la validation de la phase APD.

Le CAUE conseillera la commune notamment :

- Pour la formulation d'une commande de MOE adaptée à son projet ;
- Pour l'organisation de la sélection et de la désignation d'une MOE ;
- En participant aux jurys / commissions de sélection de la MOE ;
- En conseillant la commune pour la validation des phases ESQ, APS, APD de la mission de MOE.

M. le Maire estime que les études liées à ce projet seront finalisées vers la fin du mandat.

Il évoque une opération d'ampleur qui devra être développée et mise en œuvre en mode « co-construction » avec les multiples partenaires concernés (collectivités, écoles, collège, associations et fédérations sportives) afin d'aboutir à un équipement adapté aux attentes des utilisateurs.

M. le Maire parle d'un gymnase vieillissant, sur occupé et ne répondant plus aux normes énergétiques actuelles. Il est donc primordial d'envisager sa restructuration.

L'avis du Conseil Municipal est demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1) Adopte la convention annexée à la présente délibération, ayant pour objet de confier au CAUE une mission de conseil, d'accompagnement et d'aide à la décision de la commune dans le cadre de l'élaboration du projet de rénovation/restructuration du plateau sportif d'Ingwiller ;

2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.



1° Domaine et Patrimoine - Projet d'implantation d'une antenne de téléphonie mobile en forêt communale du Gebirgswald – Signature d'un bail locatif entre la société HIVORY et la Commune d'Ingwiller

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 30/11/2020 le Conseil Municipal avait approuvé le principe d'une mise à disposition d'un terrain d'une surface de 160m², à prélever sur la parcelle cadastrée section 22 n°68, située en forêt communale du Gebirgswald, pour l'implantation de nouvelles infrastructures de télécommunication par la société HIVORY basée 58 avenue Emile Zola à 92100 BOULOGNE BILLANCOURT.

La société HIVORY assure le déploiement et la maintenance d'infrastructures de télécommunications pour les quatre opérateurs français et de radiocommunications. Elle contribue ainsi à l'aménagement de l'ensemble des territoires afin de réduire la fracture numérique.

L'implantation d'une infrastructure de télécommunication au Nord d'Ingwiller permettra d'améliorer de manière significative la couverture de ce secteur qui fait partie de la liste des zones blanches à couvrir de façon ciblée (liste établie par les collectivités et le gouvernement et soumise aux opérateurs).

Il est précisé que les autorisations d'urbanisme et de défrichement nécessaires pour la réalisation du projet ont été accordées respectivement par arrêté du maire en date du 05/05/2021 et arrêté préfectoral du 25/03/2021.

Le secteur d'implantation se trouvant dans une zone couverte par la forêt communale, M. le Maire a sollicité l'avis de l'Office National des Forêts afin de s'assurer de la conformité de la convention au code forestier.

Les points essentiels de la convention sont résumés ci-après :

Objet de la convention :

La commune d'Ingwiller donne en location à la société HIVORY un emplacement d'une surface d'environ 160m², situé dans l'emprise du terrain appartenant au domaine privé de la commune d'Ingwiller, cadastré section 22 n°68 à 67340 Ingwiller, en forêt communale du Gebirgswald, destiné à accueillir des installations d'opérateurs de communications électroniques et composées des équipements techniques suivants :

- Une zone technique délimitée par une clôture grillagée de 2m de hauteur comprenant :
 - Un pylône treillis de 42,11 m environ en acier galvanisé sur lequel des espaces sont réservés à la fixation d'antennes, de faisceaux hertziens (FH), de boîtiers et de coffrets en partie haute du pylône supportant divers dispositifs d'antennes d'émission-réception et faisceaux hertziens ;
 - Une dalle béton sur laquelle des espaces sont réservés à l'installation d'armoires techniques raccordables aux antennes par des câbles ;
 - Des fondations enterrées (massif béton).
- L'ensemble du projet générera une surface projetée inférieure à 20m².
- Le projet impliquera un raccordement au réseau d'électricité (18 kVA Triphasé).

Durée de la convention :

La convention est conclue pour une durée de 12 années à compter du premier jour du mois suivant la date de signature par les parties avec tacite reconduite par périodes successives de 6 années.

Loyer :

Loyer global et forfaitaire annuel d'un montant de 3000 € de part fixe (pylône et opérateur à l'origine de la demande) et de 1 500 € de part variable pour tout opérateur supplémentaire.

Frais :

Les frais relatifs à la rédaction du bail seront intégralement supportés par la société HIVORY.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 21 voix POUR et 1 ABSTENTION



TRAVAUX

MAIRIE RESTRUCTURATION-EXTENSION

Le chantier de rénovation de la Mairie évolue normalement par rapport au planning initial. Sur le bâtiment existant les travaux de gros œuvre sont réalisés, la couverture du bâtiment assurée et le clocher abritant la sirène rénové, avec son revêtement en cuivre patiné. Avec les façades rafraichies et les entourages en grès nettoyés, ce bâtiment sera bientôt disponible pour recevoir les travaux d'aménagements intérieurs. Après le démontage des échafaudages l'accès aux riverains est à nouveau possible permettant ainsi aux travaux d'extension de démarrer.

CHANTIER DES FOUILLES DU CENTRE-VILLE

Comme déjà annoncé, notre chantier, mené sur la rue du 11 Novembre et ses 2 parkings, a été soumis à des fouilles archéologiques complémentaires.

Après appel d'offres, ces travaux ont été attribués à l'établissement public Archéologie Alsace.

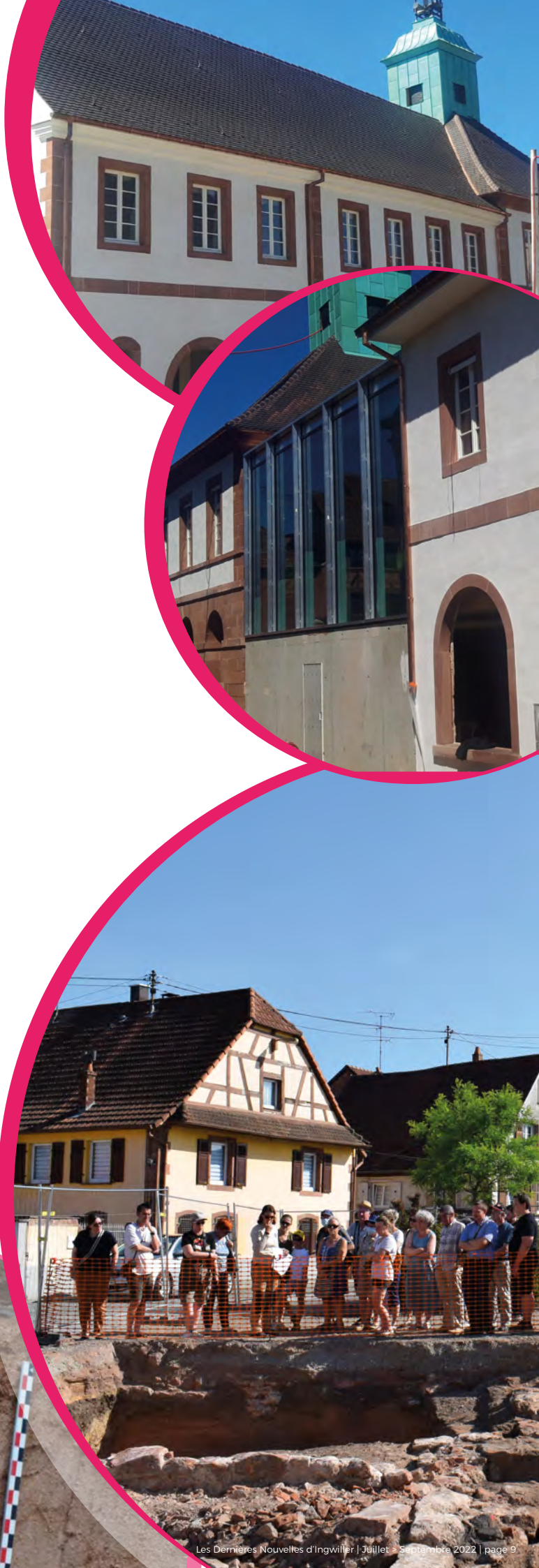
Une première tranche de travaux a permis l'aménagement du parking « Schlembe » en étroite collaboration avec les archéologues.

Depuis le 26 avril, d'importantes opérations de décapage et de nettoyage ont permis de mettre au jour d'impressionnantes cavurnes datées des périodes antique, médiévale (peu d'éléments antérieurs au XVe siècle) et moderne contemporaine.

Ce travail de grande envergure mené avec professionnalisme et passion a été présenté lors de visites, au grand public, aux élus et à nos élèves de l'école élémentaire et du collège.

L'une des caves modernes, presque entièrement récupérée à l'exception de son mur Est et d'une unique assise du mur nord, a livré plusieurs dépôts de céramique dans le niveau de sable situé sous le sol de cave (non conservé). Les céramiques, en place, dotées de leur couvercle, sont pour deux d'entre elles complètes, la troisième ayant été endommagée lors de l'enfouissement de la seconde. Ces dépôts dans l'angle nord-est de la cave sont sans doute à associer aux pratiques d'enterrement des placentas dans les caves, déjà évoquées par Jean Geiler de Kaysersberg au début du XVIe siècle. Ces dépôts modernes sont peut-être complétés par un dépôt le long du mur nord, constitués de céramique et d'une chope en plomb complète.

Ces travaux de fouilles devraient prendre fin le 17 juin, l'espace sera remis en son état initial et son aménagement pourra reprendre son cours tel le projet initial du « Square Mozart »



LA VIE À INGWILLER

ENVIRONNEMENT URBAIN

La gestion différenciée des espaces verts en milieu urbain

1) De quoi parle-t-on ?

Le patrimoine végétal d'une collectivité tel que les gazons, les massifs et les arbres, est entretenu de façon saisonnière, c'est ce qu'on appelle la gestion des espaces verts. Jusqu'au milieu des années 90, cet entretien ne faisait aucune différence suivant la nature du site et sa fonction culturelle, sociale et écologique.

Puis les augmentations des surfaces à entretenir, la baisse des budgets alloués ainsi que la prise de conscience des problématiques environnementales, ont bousculé les habitudes des collectivités et ont obligé celles-ci à faire cohabiter écologie et économie.

Ainsi est né le concept de gestion différenciée qui pourrait se résumer par cette phrase « Intervenir autant que nécessaire, mais aussi peu que possible. »

2) Qu'en est-il sur Ingwiller ?

Depuis 2011, la collectivité s'est engagée dans une démarche « zéro-phyto ». Ainsi l'utilisation d'herbicide de voirie a diminué puis a totalement été supprimée en 2013 afin de préserver la santé publique et la qualité des eaux de ruissellement.

Cette évolution avec l'aide financière de l'agence Rhin-Meuse et les conseils de la Fredon Alsace, a permis de mettre en place des expérimentations d'engazonnement de surface dite « pauvre » et l'acquisition de matériels

alternatifs de désherbage. Cette volonté de créer un cadre de vie plus agréable a été récompensée en 2019 par l'obtention du label « 3 libellules. »

Un petit rappel

Depuis le 1er janvier, seuls les produits portant la mention « emploi autorisé dans les jardins » sont utilisables par les particuliers.

Pour préserver la qualité de l'eau et protéger les organismes aquatiques, l'application directe de tous les pesticides est interdite sur le réseau hydrographique (cours d'eau, plans d'eau, mares, fossés, canaux, bassins de rétention d'eaux pluviales, caniveaux, bouches d'égout...) et à moins de 5m des points d'eau.

3) Et après ?

Pour continuer cet équilibre entre accueil du public, développement de la biodiversité et protection des ressources naturelles, des zones de fauche tardive sont en place, plus aucun gazon n'est arrosé et les résidus d'entretien (tonte, feuilles mortes...) issus de la commune sont compostés puis réutilisés pour la création ou la réfection de massifs.

Cette gestion raisonnée des espaces verts plus soucieuse de l'environnement devrait maintenant s'attaquer à de nouveaux chantiers tels que la déminéralisation des cours d'école, la diminution des îlots de chaleur et la récupération accrue des eaux de pluie.

FLEURISSEMENT COMMUNAL

Cet été vous pourrez à nouveau admirer nos décorations estivales sur le thème de « Un peu d'Histoire »

Certains massifs retrouvent leur place et leur thème, d'autres se sont rajoutés. N'hésitez donc pas à élargir le périmètre de vos promenades pour les découvrir. Notre équipe des Espaces Verts a tout mis en œuvre pour fleurir notre ville et la rendre des plus accueillante. Nous les en remercions et vous sollicitons à les mettre à l'honneur en les respectant.



LA VIE À INGWILLER

NOS CONCOURS COMMUNAUX

Six photographes amateurs ont participé au concours photos sur le thème « LE SAUVAGE », en lien avec le marais du Stelltteg, et « Ingwiller aux quatre saisons »

Les 24 photos ont été exposées lors de la manifestation du Printemps des Artistes à l'Espace socioculturel et ce sont les visiteurs de l'exposition qui ont été sollicités à voter leur coup de cœur.

La tâche ne fut pas facile au vu de la qualité et la diversité des photos présentées.

Le dépouillement a eu lieu au terme du week-end et les gagnants sont :

1er prix : Noah Schaguene

2e prix : Christian Schaguene

3e prix : Lola Schaguene

Toutes nos félicitations à tous les participants qui par leur passion nous ont comblés de merveilleuses prises de vue

Par la même occasion nous avons eu la joie de primer les participants au concours du fleurissement estival 2021 et ceux au concours des illuminations de Noël 2021

Le jury n'a pas eu la tâche facile pour départager les habitants qui ont investi beaucoup de temps et d'énergie à fleurir ou à illuminer leurs maisons et jardins.

Dans la catégorie maison avec décor floral et jardin visible de la rue

Le 1er prix a été décerné à : Mme KLEIN Lucienne

Le 2e prix a été décerné à : M FROHN Ernest

Le 3e prix a été décerné à : Mme LANNON Marie-Anne



Dans la catégorie maison ou appartement à possibilités réduites :

Le 1er prix a été décerné à : Mme DECKER Marlène

Le 2e prix a été décerné à : Mme FRANZ France



Le 1er prix pour les illuminations de Noël a été attribué à M et Mme MULLER Daniel

Deux ex aequo se sont vu attribuer

le 2e prix : Mme BALZER Evelyne et Mme GIRAUD Michèle
M KOLB Nicolas a été récompensé du 4e prix
et M HUCKENDUBLER Charles du 5e prix.

Pour participer au concours communal du fleurissement 2022 vous pourrez vous inscrire en mairie jusqu'au 20 juillet

Le concours photos est également relancé pour une nouvelle saison sur le thème des «Coins insolites à Ingwiller». Les inscriptions sont ouvertes

VIE SCOLAIRE

DES NOUVELLES DU GROUPE SCOLAIRE...

Un courrier en date du 7 février 2022 nous a appris la décision du Conseil départemental de l'Education Nationale de retrait d'un poste en maternelle à la rentrée 2022, faute d'effectif suffisant.

Sans attendre, Mr le Maire a adressé une réponse au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, lui demandant de reconsidérer la situation au vu de plusieurs éléments

(effectifs en augmentation suite à de nouvelles inscriptions, travaux d'extension du périscolaire entrepris par la Communauté de Communes HLPP, projet de végétalisation des cours ...).

Malgré cela, la position du DASEN est restée la même, estimant que l'école d'Ingwiller bénéficie déjà de repères

d'ouverture et de fermeture favorables avec un meilleur taux d'encadrement que la moyenne départementale.

Les parents d'élèves et les élus (le député Patrick Hetzel, les maires des communes de Sparsbach, Erckartswiller et Ingwiller...) ont manifesté leur désaccord le jeudi 28 avril devant le groupe scolaire.

Par ailleurs, une délégation formée de Mr le Maire d'Ingwiller, son adjointe en charge de l'éducation et de la porte-parole des délégués de parents d'élèves a demandé audience au Directeur Académique. Celle-ci leur a été accordée le 2 juin dernier.

L'échange a été très constructif et nous avons bon espoir d'avoir été entendus car Mr Geneviève s'est dit optimiste quant au maintien du poste pour la prochaine rentrée de septembre 2022.

Il est néanmoins indispensable que le

comité se réunissant fin juin entérine sa nouvelle proposition.

En attendant une fin que nous souhaitons heureuse, il est indéniable que le travail conjoint des parents d'élèves actifs et engagés et de la municipalité réactive aura permis aux instances supérieures de reconsidérer leur position...

La nouvelle vient de nous parvenir : La classe est maintenue pour la rentrée de septembre 2022. C'est une belle victoire !



LA VIE DE NOS ENTREPRISES

UNE ENTREPRISE SE PRÉSENTE....

L'histoire de "BRICO PRO" démarre en 1976 au centre-ville d'Ingwiller. A l'époque Jean-Paul Boesinger rachète un fonds de commerce pour y installer une droguerie. Très vite, il se spécialise au début des années 80 en peintures, papiers peints et revêtements divers pour sols et murs. Il décide en 1984 de quitter le centre-ville pour élire ses quartiers en périphérie, sur ce qui préfigure la future zone d'activités du Wittholz.

En 1986, Jean-Paul Boesinger fait le choix stratégique d'adhérer au groupe "Mr. Bricolage" afin de soutenir le développement de son magasin. En expansion, la boutique s'agrandit et se dote d'un second espace de vente consacré principalement au bricolage et la quincaillerie, à la rénovation et à la construction, désormais capable d'accompagner intégralement tous les types de chantiers. Mais après 30 ans de coopération, Jean-Paul Boesinger ne se sent plus en phase avec la philosophie de l'enseigne "Mr. Bricolage". Il quitte alors le navire pour rejoindre un autre groupement d'indépendants : "Brico Pro", un réseau coopératif majeur dans le monde du bricolage et de l'aménagement domestique, fort de plus de 70 000 références dans 130 magasins en France. En 2018, après le décès de son fondateur historique, sa fille Danielle reprend le flambeau, avec le précieux soutien de sa maman Marie-Claire, toujours présente, et le concours dévoué d'une équipe de six collaborateurs expérimentés.

Aujourd'hui, "Brico Pro" est une référence locale qui a su se faire un nom et une réputation en bricolage et aménagement de la maison et du jardin. L'équipe accompagne vos demandes et vos projets avec compétence. Une grande attention est accordée par ailleurs à la gamme des services annexes : découpe bois, la fabrication de clés-minute ou encore l'affûtage de lames et d'outils...

Enseigne de bricolage de proximité, "Brico Pro" d'Ingwiller reste donc un magasin à taille humaine et à l'esprit familial, qui capitalise de nombreux atouts : des produits professionnels, qualitatifs et durables, une sélection de grandes marques au meilleur prix (à l'instar par exemple d'Oregon ou Husqvarna pour l'outillage électroportatif, la tonte ou le tronçonnage). Des basiques auxquels se conjuguent écoute et conseil client attentifs, qualité de suivi et de service après-vente soignée. Et dont la plus-value commerciale se renforce encore à présent au travers un partenariat avec la société Loxam, spécialisée dans la location de matériels et machines de chantiers tous travaux : de la décolleuse à tapisserie à la tractopelle tout terrain.

Autant d'atouts déclencheurs d'achat, qui instaurent et fidélisent une relation de confiance pérenne auprès d'une clientèle locale, majoritairement rurale, composée aux deux tiers de particuliers.

L'été est à notre porte, et avec les beaux jours, nous avons déjà commencé à aménager nos terrasses pour les soirées entre amis ou en famille.

Un barbecue est indispensable. Une gamme complète de planchas et BBQ (gaz ou électrique) ainsi que tous les accessoires sont déjà en place chez "BRICO PRO" et vous attendent. Ils sauront satisfaire les gourmets avec de bonnes grillades.



LA VIE ASSOCIATIVE

Pour la plupart des associations la trêve estivale vient de commencer. Malgré cela, la majorité d'entre elles pense déjà à préparer la rentrée.

Depuis la rentrée de septembre 2021 les associations ont à nouveau pu accueillir sans interruption leurs membres, ce qui ne leur était plus arrivé depuis février 2020. Les sportifs ont à nouveau porté haut et fort les couleurs d'Ingwiller, pour ne citer qu'en exemple les jeunes handballeuses (les moins de 18 ans) du SRIB. Elles ont enchaîné les titres en partant de championnes de groupe

pour arriver au titre de championnes du Grand EST.

Les associations culturelles ont quant à elles pu retrouver le public et le combler par des concerts ou des expositions. D'autres ont permis à leurs membres de pratiquer leurs loisirs ou tout simplement transmettre leur savoir.

En ouverture des festivités des 13 et 14 juillet, les sportifs et membres méritants

seront à nouveau mis à l'honneur.

Pour autant, il ne faut pas oublier la période difficile que viennent de traverser les associations, elles ont plus que jamais besoin de soutien et de bénévoles afin de pérenniser leurs activités et permettre à nos enfants et petits-enfants de continuer à pratiquer leurs loisirs.

NOS ASSOCIATIONS SE PRÉSENTENT ...



Depuis maintenant plus de 30 ans, ASCADIE, association sportive implantée à Ingwiller, met en place des « activités physiques et sportives adaptées » pour des personnes à besoins particuliers, en situation de handicap mental et/ou psychique.

Les objectifs sont de contribuer à leur bien-être physique et mental et de mieux trouver leur place au sein de la société.

L'association propose plusieurs activités « club » sur le territoire (course à pied, tir à l'arc, natation, pétanque, marche nordique,...) et aussi des samedis sportifs, pour découvrir de nouvelles disciplines qui ne sont pas proposées au sein d'ASCADIE. En étant affiliés à la Fédération Française de Sport Adapté (FFSA), les sportifs ont la possibilité de participer à des rencontres amicales et/ou compétitives tout au long de l'année.

ASCADIE organise chaque été, 3 séjours sportifs. C'est une période très attendue, autant pour les participants que par les éducateurs sportifs. 1 séjour pour adulte au mois d'août, et 2 séjours pour enfants/adolescents au mois de juillet

Son action se situe en complémentarité de celle des établissements médico-sociaux. Ces activités s'inscrivent en collaboration avec les équipes pluridisciplinaires, que ce soit au travail dans les établissements et Service d'Aide par le Travail (ESAT) ou dans leur vie quotidienne au sein de différents établissements médico-sociaux.

Dans une volonté de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et en lien avec un des objectifs de l'association : l'inclusion sociale, ASCADIE a développé des activités pour « seniors » et pour des personnes relevant de « Sport sur ordonnance ». Pour les seniors des ateliers sous l'égide de la communauté de communes Hanau La Petite Pierre et l'association Atout Age Alsace, et pour des personnes atteints d'ALD (affection longue durée), en situation de handicap ou non, des ateliers labellisés « Prescri'mouv ».

Si vous êtes intéressés et souhaitez avoir plus d'informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

Suzanne MULLER 06 76 04 59 87

Tom DIEDA 06 33 01 29 67

Vous pouvez nous trouver sur Facebook

« Asso ASCADIE »



La dynamique de l'association ne serait possible sans le soutien de bénévoles, de donateurs, particuliers ou entreprises.

Si vous souhaitez participer à pérenniser et faire évoluer nos actions, nous serons ravis de vous compter parmi nous. "ASCADIE, c'est plus de 350 personnes en mouvement chaque année "



NOTRE MARCHÉ DU SAMEDI

Les fouilles archéologiques aux abords du parking « Mozart » ont fortement impacté la circulation et le stationnement autour du marché. La mairie a pris la décision, qui devenait urgente, de mettre la petite rue de la mairie en sens unique le samedi matin (sens rue du 11 Novembre-rue du Général Goureau). Cet arrêté permet aux clients du marché de stationner sur le côté droit de la voie et ce uniquement pour faire leurs courses, décision unanimement appréciée.

Le marché continue son petit bonhomme de chemin, il est toujours en mouvement et en quête de nouveautés. Depuis quelques samedis des commerçants de la zone d'activité du Wittholz ont investi « la Halle », pour dans un premier temps se faire connaître et montrer leur savoir-faire. Nous avons donc accueilli un spécialiste en purificateur d'air et un cuisiniste, d'autres sont sur liste d'attente. Pour les prochains samedis d'autres manifestations sont prévues : les Piverts (zone de gratuité et d'échanges), la CCHLPP (aidants seniors), le Parc Régional des Vosges du Nord (sondage), les sapeurs-pompiers (gestes qui sauvent), une Agence pour l'Emploi (recrutement).

Une nouvelle commerçante est venue nous rejoindre depuis peu, elle propose des chaussettes de fabrication « Alsace » (Dambach la Ville).

Nous sommes continuellement sollicités par beaucoup de commerçants et nous analysons chaque demande. Cependant le marché doit rester un marché authentique de terroir et de proximité. Il doit rester un lieu de vie et d'échanges, apprécié et recherché.

Et dernière information le « Bar du coin » vous accueille tous les samedis matins, c'est un endroit de convivialité et de rencontre par excellence. Les associations d'Ingwiller vous font le plaisir de vous recevoir autour d'un café ou autre boisson rafraîchissante.

LA PAROLE À L'OPPOSITION

LA PAROLE À LA LISTE

« DU PRÉSENT AU FUTUR »

Pour permettre aux habitants d'Ingwiller de continuer à profiter d'une eau de qualité, la conduite principale provenant de la source des 7 Fontaines, doit être renouvelée. Les travaux se chiffrent à quelques millions d'euros. Pour éviter une augmentation brutale du prix de l'eau, j'ai proposé que l'augmentation de prix soit identique pour tous les utilisateurs, même pour ceux bénéficiant actuellement d'un tarif minoré comme la commune de Weinbourg. Cette proposition a été largement approuvée.

Marc DANNER • drmdanner@orange.fr

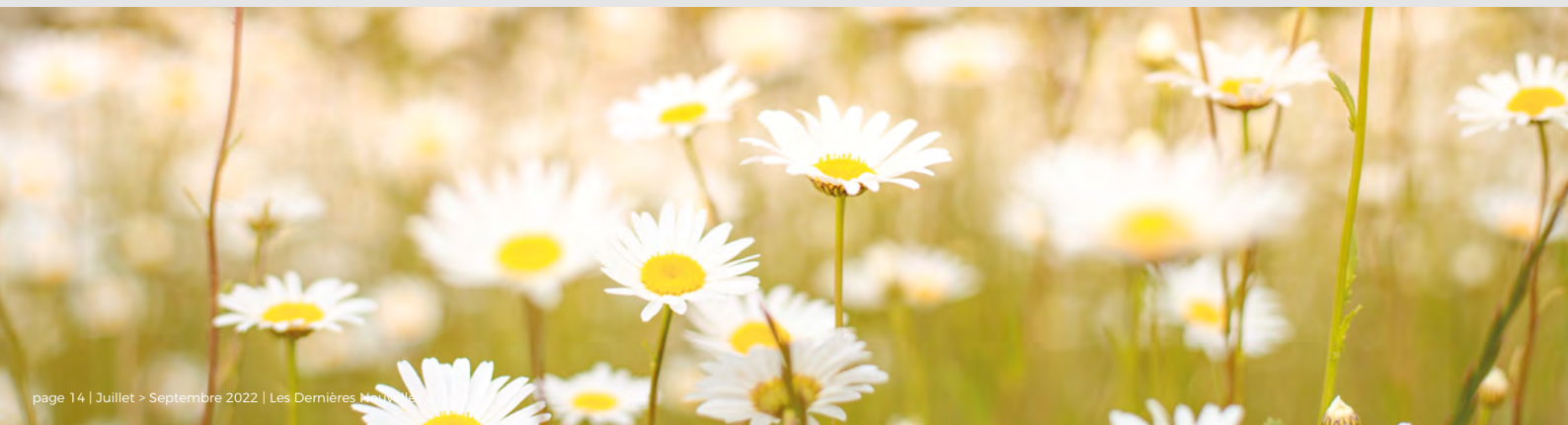
LA PAROLE À LA LISTE

« POUR INGWILLER UN ENGAGEMENT NATUREL »

Chères Ingwilleroises, Chers Ingwillerois,
Nous restons vigilants et continuerons à vous rendre compte à chaque fois que cela sera nécessaire.

Nous restons à votre écoute, pour nous contacter :
steevefertig2020@gmail.com

Elisabeth MATHIS, Gilles THIRIET et Steeve FERTIG





LA POLICE MUNICIPALE VOUS INFORME

STATIONNEMENT

Dans le cadre des travaux de restructuration du centre-ville d'INGWILLER, de nombreuses places de stationnement ont provisoirement été perdues. La zone bleue, mise en place dans le centre-ville, doit permettre une meilleure rotation des véhicules, pour

faciliter à tous, l'accès au cœur de ville, aux commerces et aux services de proximité.

Afin que le maximum de personnes puisse bénéficier des places de stationnement en centre-ville, ceci pour avoir accès aux commerces et services avec plus de facilité, la Police Municipale vous invite à respecter les règles relatives au temps de stationnement.

La Police Municipale effectuera des contrôles quotidiens et procédera également, si nécessaire, à des verbalisations, avec bien sûr, discernement.



OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Si à l'approche des vacances vous craignez de laisser votre domicile sans surveillance, inscrivez-vous à l'Opération Tranquillité Vacances.

Ce dispositif permet de surveiller votre habitation pendant votre absence. Informée de votre départ, la Police Municipale d'INGWILLER effectuera des patrouilles régulières et inopinées afin de prévenir les risques de cambriolages.

Pour bénéficier de ce dispositif gratuit, vous devez déclarer votre absence, au moins 2 jours avant votre départ, au poste de Police Municipale, où il vous sera remis un formulaire d'inscription. Vous pouvez également demander le formulaire d'inscription à l'adresse mail de la Police Municipale. police.municipale@mairie-ingwiller.eu



LES BRÈVES

DE LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES HANAU LA PETITE PIERRE

A VOS MAILLOTS DE BAIN !

Jusqu'au mercredi 31 août, la Piscine de plein air est ouverte tous les jours de 10h à 19h. Le cadre verdoyant est idyllique pour se prélasser au soleil et pour profiter des bassins chauffés. Petite restauration en vente sur place tout au long de la journée. Cours de Gym Douce mardi matin.

Tarif : entrée piscine + 3 €

Durant les vacances d'été : intervention du Service animation jeunesse les vendredis 15 et 22 juillet et les 5, 12 et 26 août de 14h à 17h avec mise à disposition gratuite de matériel sportif (badminton, basket, volley, foot).

Tarifs et renseignements: <https://piscines.hanau-lapetitepierre.alsace>

MAISON DE LA FAMILLE

semaine de la Famille « Au vert »

Du 6 au 10 septembre prochains, se tiendra la 1ère édition de la Semaine de la Famille sur le territoire de la Communauté de Communes. Dédiée à la parentalité, c'est une semaine consacrée à la famille au sens large, pour les plus petits comme pour les plus grands, de 0 à 99 ans.

Au programme de nombreuses activités sur le thème de

l'environnement : un sujet au cœur de nos préoccupations ! Des ateliers « vert » seront proposés avec parcours sensoriel pour les tout-petits, conférence, ciné-débat autour de l'enfant et la nature, immersion forestière senior et spécial maman, VTT pour les ados, fabrication de produits ménagers, goûter fleuri intergénérationnel et après-midi festive vont rythmer cette semaine spéciale !

Samedi 10 septembre, une grande après-midi festive est organisée sur le site de la Maison de la famille et au parc attenant à Ingwiller. L'association Biloba et grimpe d'arbre sera présente pour faire découvrir aux 5-12 ans une autre manière de grimper et de redécouvrir les arbres. Entre activité physique de nature et éducation à l'environnement, la grimpe encadrée dans les arbres permet une découverte en trois dimensions de ces êtres dont nous ne connaissons finalement que peu de choses. Accessible à tous, aucune capacité physique n'est requise pour pratiquer.

Les familles auront également l'occasion de rencontrer des animaux de la ferme avec l'association Ther' arc-en-ciel, de s'initier à la sophrologie durant un atelier bien-être, de construire des cabanes en torchis avec un artisan de l'éco-rénovation et de se laisser guider par les contes burlesques de Monsieur Chefeuillu, éducateur et artiste poète.

Programme complet : www.hanau-lapetitepierre.alsace

INSCRIPTIONS ET PORTES OUVERTES À L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE

L'école intercommunale de musique de Hanau-La Petite Pierre accueillera ses nouveaux élèves à partir de mi-septembre. Des permanences et des portes ouvertes se dérouleront du 30 août au 7 septembre.

L'école intercommunale de musique compte deux sites situés à Bouxwiller et à Ingwiller qui fonctionnent à l'unisson avec une équipe de 16 enseignants et plus de 230 élèves, âgés de 4 à 72 ans. Une grande diversité de cours instrumentaux est proposée : flûte à bec, flûte traversière, clarinette, hautbois, saxophone, trompette, cor d'harmonie, trombone, tuba, euphonium, batterie, xylophone, piano, violon et guitare. Ces cours instrumentaux sont individuels et en accord avec un cours collectif qui permettra d'acquérir les connaissances des diverses notations musicales.

Voici les horaires des cours collectifs du site d'Ingwiller (4 place du marché) :

- **Classe d'éveil musical (4 à 5 ans)** : mercredi matin de 9h30 à 10h30.
- **Cours d'initiation musicale (6 à 7 ans)** : mercredi matin de 9h30 à 10h30.
- **Les enfants peuvent commencer plus grands**, le cours de formation musicale pour débutants (8 ans et plus) aura lieu le mercredi de 13h30 à 14h30.

Pour les élèves ayant déjà pratiqué une année d'enseignement ou davantage, les horaires peuvent changer. Les inscriptions et réinscriptions pour l'année scolaire 2022/2023 peuvent se faire directement en ligne. Pour les élèves déjà inscrits en 2021/2022, il est important d'utiliser le lien envoyé par mail. Pour les nouveaux élèves, il est nécessaire d'activer un compte pour accéder à la plateforme Opentalent. Cette opération s'effectue à partir de la page de l'école de musique sur le site internet de la communauté de communes (www.hanau-lapetitepierre.alsace).

Les élèves qui ne sont pas encore tout à fait décidés quant à leur choix pourront profiter des permanences et des portes ouvertes qui se dérouleront fin août et début septembre pour trouver conseil. Les permanences se tiendront aux horaires suivants :

Mardi 30 août de 16h à 18h30, mercredi 31 août de 10h à 12h
jeudi 1er septembre de 16h à 18h30, mardi 6 septembre de 16h à 18h30,

Mercredi 7 septembre (portes ouvertes)

- de 10h à 12h à Ingwiller
- de 14h à 16h à Bouxwiller

Le début des cours est fixé au lundi 12 septembre. Ils auront lieu le mercredi, le samedi ou en soirée.+ d'infos: c.winstein@hanau-lapetitepierre.alsace tél: 06 02 08 48 81

Dans le cadre du printemps de la création musicale, un concert a été donné dimanche 22 mai à l'espace socioculturel à Ingwiller. Guitare et percussions étaient à l'honneur avec l'Ensemble de percussions de l'Ecole intercommunale de musique dirigé par Rémy Huck et le guitariste Matthieu Binetruy

POUR LES ENFANTS ET LES ADOS

Du 11 juillet au 26 août, 14 accueils de loisirs sont organisés sur notre secteur pour les 3-12 ans.

Programme d'animation jeunesse (+ 12 ans) d'été : 3 ALSH organisés et un camp de survie du 8 au 10 juillet aux alentours de la Maison de l'Eau et de la Rivière.

Consulter nos programmes d'animations sur www.hanau-lapetitepierre.alsace

Plus de 30 dates pour découvrir le territoire hors des sentiers battus !

Notre Office de Tourisme Intercommunal, en partenariat avec différents intervenants, propose jusqu'au 22 octobre des visites et balades originales pour toute la famille sur le thème du patrimoine et de la nature : sorties ludiques à la découverte de la faune et de la flore, patrimoine religieux et bâti au cœur de nos villages, randonnées, bain de forêt, initiation au yoga dans des lieux insolites...Sorties gratuites.+ d'infos : <https://tourisme.hanau-lapetitepierre.alsace>

hlopp
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
HANAU LA PETITE PIERRE

**CONCOURS PHOTO
MON ARBRE**
Du 10 mai au 15 juillet 2022

Photographiez votre arbre en forêt,
dans un verger, un champ, au bord
d'un chemin ou tout simplement
dans votre rue, votre jardin..
Et partagez votre belle histoire !

Règlement à consulter sur notre site
QR code à scanner :
Possibilité de participer via notre nouveau compte Instagram
(comcomhlopp)

www.hanau-lapetitepierre.alsace

AVIS AUX AMATEURS !

Vous avez jusqu'au 15 juillet pour participer à notre concours photo « Mon arbre »

Les paysages de Hanau-La Petite Pierre sont riches et variés. L'arbre constitue une composante majeure de ces paysages qu'ils soient agricoles ou forestiers. Consciente de cette importance, la Communauté de Communes organise un concours photo jusqu'au 15 juillet afin d'impliquer les habitants dans la connaissance et la valorisation de ce patrimoine naturel. Le thème du concours photo "Mon arbre" est la présentation de votre arbre qu'il soit un jeune plant, vénérable ou mort. Il peut se situer en forêt, dans un verger, un champ, au bord d'un chemin ou tout simplement dans votre rue, votre jardin...Des personnes peuvent figurer sur vos photos. Soyez créatif, drôle, émouvant et partagez votre belle histoire !

Infos complètes : www.hanau-lapetitepierre.alsace

LA VIE À INGWILLER

RETOURS SUR IMAGES

CONCERT DE PRINTEMPS DE LA MMI



COLLECTE DE DONS POUR L'UKRAINE



MATINÉE NETTOYAGE DE PRINTEMPS



MARCHE ROSE



COMMÉMORATION DU 8 MAI



LE PRINTEMPS DES ARTISTES



NUIT DE LA LECTURE



NUIT DE LA LECTURE SPECTACLE VIRGINIE SCHELCHER



CONCERT ENSEMBLE DE PERCUSSIONS



SPECTACLE D'ILL EN ISLE



SPECTACLE ANAK ANAK



FÊTE DE LA MUSIQUE



LA VIE À INGWILLER

ETAT CIVIL



ANNIVERSAIRES • 3^{ème} TRIMESTRE

JUILLET – AOÛT – SEPTEMBRE 2022

8 juillet	BALZER Alfred , 92 ans
11 juillet	GIESI Simone , 95 ans
11 juillet	CASPAR Gaston , 90 ans
16 juillet	VELTEN née JAECKEL Marguerite , 91 ans
18 juillet	LOEFFEL née BALTZER Madeleine , 90 ans
21 juillet	REMPP Alfred , 102 ans
8 août	BRECHENMACHER née LEICHTWEISS Sophie , 92 ans
26 août	VOLLMER Charles , 90 ans
26 août	KRIEGER André , 90 ans
28 août	KLEIN née MUNSCH Yvonne , 94 ans
8 septembre	DOEPPEN née FISCHBACH Marguerite , 92 ans
16 septembre	LEICHTWEISS née LOMBARD Alice , 90 ans
29 septembre	HAAS Georges , 94 ans

MARIAGES • 2^{ème} TRIMESTRE

AVRIL – MAI – JUIN 2022

30 avril	Josué TSANG-HIN-SUN et Maud HERRMANN
14 mai	Mounir BIGAGANE et Céline OSSWALD
20 mai	Birkan SUKES et Priscilia HEIM
4 juin	Jonathan DEUTSCH et Perrine NOSAL
25 juin	Anatole ERCAN et Merve BÖCÜ
25 juin	Hugo MEYER et Zeyne ZHANG

NAISSANCES • 1^{er} TRIMESTRE

JANVIER – FÉVRIER – MARS 2022

AZAL Zeynep • 20 janvier 2022
CRON Victor • 26 janvier 2022
LANG Henri • 26 janvier 2022
ARNOLD Lénaelle • 12 février 2022
ENG Harry • 15 février 2022
MASSING KUHM Noélia • 16 février 2022
ELIE Liana • 20 février 2022
KORNMANN Lou • 24 février 2022
BUNEL Ambre • 7 mars 2022
CHARRON Meissa • 15 mars 2022
SENDNER Kaylie • 23 mars 2022



DÉCÈS • 1^{er} TRIMESTRE

JANVIER – FÉVRIER – MARS 2022

SCHEER née BERNHARD Monique 2 janvier 2022 • 70 ans
SCHAEFFER Henri 3 janvier 2022 • 60 ans
LANNO Alice 7 janvier 2022 • 93 ans
KOPP Christiane 23 janvier 2022 • 79 ans
JUND Philippe 25 janvier 2022 • 72 ans
SOLIVEAU Bernard 27 janvier 2022 • 77 ans
CHIOCCHETTA née FÖRST Marguerite 28 janvier 2022 • 59 ans
WISS Bernard 30 janvier 2022 • 74 ans

MATTER Louis

2 février 2022 • 89 ans

DIEBOLT née BREHMER Liliane

4 février 2022 • 90 ans

RICHERT Bernard

8 février 2022 • 72 ans

WITTICH née LOUX Emilie

13 février 2022 • 92 ans

SAND Jean-Paul

22 février 2022 • 74 ans

LOEFFLER née MATTER Marie-Louise

1^{er} mars 2022 • 79 ans

ZEITER née MEISS Martine

13 mars 2022 • 69 ans

MERKLING Doris

24 mars 2022 • 91 ans

SOLT Jean-Pierre

25 mars 2022 • 87 ans

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

JUILLET

VENDREDI 1 JUILLET

Sortie ½ journée Menchhoffen - Obermodern avec le CV guide JM. Metzger, tél. 07 86 35 02 75

VENDREDI 1ER JUILLET

Kermesse à l'école

SAMEDI 2 JUILLET

Soirée tartes flambées- pizzas organisée par les Sapeurs Pompiers à partir de 18h au centre de secours

DIMANCHE 3 JUILLET

Festivités pour les 200 ans de la synagogue à partir de 14h

SAMEDI 2 JUILLET

Sortie pédestre organisée par le club TLL au Mt St Michel sur les hauteurs de St Jean les Saverne avec repas tiré du sac Rens. au 03 88 89 41 44

VENDREDI 8 JUILLET

Sortie Journée Goetzenbruck Repas tiré du sac avec le CV guide JC. Hetzel, tél. 07 70 67 30 43

DIMANCHE 10 JUILLET

Marché du Terroir et de l'Artisanat au Parc Public à partir de 10h

Apéro-concert au folklore alsacien

Country music avec Texas Sidestep en après-midi

Animations pour les enfants Restauration midi et soir

DIMANCHE 10 JUILLET

Club canin concours agility 27

MERCREDI 13 JUILLET

Festivités du 14 juillet au Parc Public à partir de 19h

Mise à l'honneur des sportifs méritants

Défilé - Feu d'artifice - Buvette et restauration

JEUDI 14 JUILLET

Cérémonie du 14 juillet au parc public à 11h

Apéritif concert par la Musique Municipale

Distribution de Wegele aux enfants

VENDREDI 15 JUILLET

Sortie ½ journée Circuit sites remarquables - Ernolsheim avec le CV guide JG. Sohn tél. 06 09 98 74 28

SAMEDI 16 JUILLET ET DIMANCHE 17 JUILLET

ASI Grandes festivités pour le 95e anniversaire du club

VENDREDI 22 JUILLET

Sortie Journée Altschlossfelsen

Repas tiré du sac Départ Sturzelbronn avec le guide R. Zimmermann, tél. 03 88 89 49 67

MARDI 26 JUILLET

Avec le club TLL Barbecue à midi au restaurant "

Comtes de Hanau " à Ingwiller . petite marche apéritive autour d'Ingwiller , rdv à 10h au parking de la piscine.

Renseignements au 06 76 35 53 80

JEUDI 28 JUILLET

Soirée Dans'Ing sous la Halle à partir de 19h

Petite restauration

VENDREDI 29 JUILLET

Sortie ½ journée Rothbach

avec le CV guide G. Knauer, tél. 06 85 25 64 25



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

AOÛT

JEUDI 4 AOÛT

Soirée Dans'Ing sous la Halle à partir de 19h – Petite restauration

VENREDI 5 AOÛT

Sortie Journée Niedersteinbach-Friedenskreutz Repas tiré du sac avec le CV guide JC. Hetzel tél. 07 70 67 30 43

MARDI 9 AOÛT

Concert Hors les murs dans le cadre du Festival

Au Grès du Jazz de La Petite Pierre

Avec l'ensemble Di Mauro Swing à partir de 19h30 sous la Halle couverte
Petite restauration

MERCREDI 10 AOÛT

Don du sang à l'espace socioculturel de 17h à 20h

VENREDI 12 AOÛT

Sortie ½ journée Bonne Fontaine – Oberhof

avec le CV guide Ch. Greiner, tél. 06 18 35 54 13

LUNDI 15 AOÛT

19e édition des Foulées du Schlembe

A partir de 9h30 au stade Bannholz

VENREDI 19 AOÛT

Sortie Journée Limmersberg Repas tiré du sac Départ Lutzelbourg avec le CV guide R. Zimmermann, tél. 03 88 89 49 67

VENREDI 19 AOÛT

Ouverture du messti au champ de foire

SAMEDI 20 AOÛT

Messti – Feu d'artifice en soirée

SAMEDI 20 AOÛT

Concert donné par l'ensemble Le Masque

« Les goûts réunis dans l'Europe baroque »

Musiques de Couperin, Telemann, Purcell

A 20h30 à l'église protestante Entrée libre – Plâteau

DIMANCHE 21 AOÛT AU MARDI 23 AOÛT

Messti avec restauration assurée par l'ASI

MARDI 23 AOÛT

Grande braderie au centre-ville

VENREDI 26 AOÛT

Sortie ½ journée Oberbronn

avec le CV guide F. Sohn, tél. 06 70 76 78 67

DIMANCHE 28 AOÛT

Club Canin journée pistage



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

SEPTEMBRE

VENDREDI 2 SEPTEMBRE

Sortie Journée Zinswiller - Wasenbourg Repas tiré du sac avec le CV guide JC. Hetzel, tél. 07 70 67 30 43

DIMANCHE 04 SEPTEMBRE

Visite guidée de la synagogue à 11h30

Concert de la chorale d'enfants les Davidias à 16h00

Entrée libre - Plâteau

MARDI 6 SEPTEMBRE

Sortie ½ journée Englishberg hors sentiers

avec le CV guide D. Courtadon tél. 06 87 64 05 73

MARDI 12 SEPTEMBRE

Sortie aux Thermes Caracalla à Baden Baden

avec le club TLL. Renseignements au 06 76 35 53 80

VENDREDI 16 SEPTEMBRE

Sortie Journée Berwartstein Erlenbach bei Dahn

Restaurant avec le CV guide JM. Krener, tél. 07 81 72 39 20

SAMEDI 17 SEPTEMBRE

Concert de l'ensemble La Travesia, musique sépharade,

dans le cadre du Mini festival de Musique Juive

à 20h30 à l'Espace socio-culturel

Billetterie Office de Tourisme La Petite Pierre au 03 88 70 42 30

DIMANCHE 18 SEPTEMBRE

Marche gourmande Programme à suivre

MARDI 20 SEPTEMBRE

Sortie ½ journée Sparsbach avec le CV

guide F. Sohn, tél. 06 70 76 78 67

MARDI 20 SEPTEMBRE

Avec le club TLL après-midi Jeux de société et goûter à partir de 14h

à l'Espace Socio Culturel à Ingwiller. Renseignements au 03 88 89 54 35

JEUDI 22 SEPTEMBRE

Sortie pédestre avec le club TLL autour de Graufthal et repas au

restaurant " Au Vieux Moulin ". Renseignements au 03 88 89 41 44

MARDI 27 SEPTEMBRE

Le club TLL organise une réunion du Club Lecture

à l'Escale. Renseignements au 06 88 75 98 99

VENDREDI 30 SEPTEMBRE

Sortie Journée Graufthal

Repas tiré du sac Départ Gorna La Petite Pierre

avec le CV guide R. Zimmermann, tél. 03 88 89 49 67



INFORMATIONS PRATIQUES



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Depuis la rentrée l'équipe de la bibliothèque vous accueille à nouveau pour une réouverture adaptée et selon les créneaux suivants :

- Tous les mercredis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Tous les samedis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

PERMANENCE DE LA POLICE MUNICIPALE

49 rue du 11 Novembre

Lundi de 14h à 15h • Mercredi de 9h à 10h • Samedi de 9h à 10h

Téléphone : 09.61.62.97.86 pendant les heures de permanence
Hors heures de permanence ou en cas d'absence de la Police municipale vous pouvez laisser une information sur le site

police.municipale@mairie-ingwiller.eu

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ- PASSEPORT

Attention à la date de validité de vos passeport et carte nationale d'identité car les délais de renouvellement peuvent atteindre 2 mois en raison des contraintes de biométrie. En France, la carte d'identité reste valable 5 ans après la date d'échéance. L'établissement de ces documents se fait exclusivement sur rendez-vous que vous prendrez sur le site de la mairie www.mairie-ingwiller.eu

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Tous les samedis de 8h à 12h à La Halle et sur le parvis de l'église protestante. Vous y trouverez fruits, légumes, poulets (rôtis ou pas), œufs, fromages, huiles, fruits secs, miels, confitures, bretzels, boucherie-charcuterie, gibiers (viande et transformé), poissons, produits traiteur et spécialités italiennes.

BAR DU COIN À LA HALLE

Le Bar du Coin ouvre ses portes chaque samedi matin lors du marché hebdomadaire et vous propose une petite restauration.

Les associations se font un plaisir de vous accueillir tous les samedis matin lors du marché hebdomadaire.

DÉCHÈTERIE

Du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h à 18h (entrée jusqu'à 17h50)

Le samedi de 9h à 18h en continu (entrée jusqu'à 17h50)

Vous y trouverez toutes les informations relatives à la gestion des déchets ainsi que des sachets pour vos poubelles de biodéchets.

L'ESPACE FRANCE SERVICES

Géré par la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre, l'Espace France Services vous accueille au rez-de-chaussée de l'Ecole intercommunale de musique à Ingwiller. Ce nouvel espace, gratuit et ouvert à tous, facilite l'accès des citoyens aux services publics et à leurs outils numériques

Espace France Services 4, place du Marché 67340 Ingwiller

Horaires d'ouverture :

- Mardi de 9h à 12h et de 14h à 19h
- Mercredi de 9h à 17h
- Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Vendredi de 9h à 17h
- Samedi de 8h à 12h

Suivez l'actualité de l'Espace France Services sur Facebook

facebook.com/FranceServicesHLPP

POINT D'INFORMATION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL HANAU-LA PETITE PIERRE

Transféré au guichet de l'Espace France Services

TRÉSORERIE DE BOUXWILLER

Lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Fermée les mercredis et vendredis

BUREAU DE POSTE

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
et le samedi de 9h à 12h

*Toute l'équipe
municipale
vous souhaite
un bel été*

